

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 février 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 février 2021

2021 DAE 39 Mise en œuvre du plan de soutien en direction des acteurs économiques face à la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid-19 - Marchés gérés en régie directe - Exonération des droits de place dus par les commerçants.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 19 janvier 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une exonération des droits de place dus par les deux commerçants alimentaires du marché couvert Saint-Didier (16e) ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du 18 janvier 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à accorder aux deux commerçants des boutiques du marché Saint Didier (16e) exerçant une activité alimentaire une exonération de six mois de droits de place du 15 mars 2020 au 14 septembre 2020, en raison de l'épidémie liée au Covid-19.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO